

# Stocamine : 42 000 tonnes de déchets toxiques définitivement enfouis par le gouvernement

« Des bouchons de béton seront donc coulés pour tenter d'isoler de la nappe les déchets dont certains renferment du mercure, du chrome, du cadmium, de l'arsenic ou de l'amiante. Cette technique n'a fait ses preuves nulle part et ne bénéficie d'aucun retour d'expérience. L'imprévisibilité aurait dû faire jouer pleinement le principe de précaution. Le risque d'une telle décision est d'exposer les générations à venir à des pollutions plus grandes encore et des conditions de traitement encore moins sûres. C'est se retrouver, demain, face à un nouveau scandale sanitaire parce que le court-terme aura à nouveau prévalu. » ont commenté les représentants d'EELV



19 janvier 2021 - Laurie Debove



**Envie d'une vraie déconnexion ? Évadez-vous avec notre bande dessinée !**

- **Thème** : effondrement de la société, abordé de manière douce et positive
- **Format** : 128 pages
- **Impression** : France

**Commander**

**C'est ce qu'on appelle un certain sens du timing. Moins d'une semaine après un débat avec les sénateurs alertant sur la pollution des sols en France et l'inaction politique française en la matière, la ministre de la Transition Ecologique Barbara Pompili a décidé de définitivement enfouir sous terre les 42**

**000 tonnes de déchets toxiques de Stocamine, dont certains contiennent du mercure, du chrome, du cadmium, de l'arsenic ou de l'amiante, en Alsace. Un désaveu pour les collectifs de citoyens et élus qui militaient pour un déstockage au moins partiel des matières les plus dangereuses, afin de préserver l'une des plus grandes nappes phréatiques d'Europe d'une bombe à retardement dont la pollution serait catastrophique pour l'environnement et les habitants.**

## **42 000 tonnes de déchets toxiques enfouis sous terre**

L'histoire de Stocamine commençait déjà par un échec. Conçu à la fin des années 80 à Wittelsheim, près de Mulhouse, ce projet devait permettre la reconversion des employés des Mines de potasse d'Alsace (MDPA), suite à sa fermeture, en transformant la mine en site de stockage souterrain de déchets dangereux non radioactifs.

Ouvert en 1999, il a fonctionné durant près de quatre ans avant d'être arrêté net par un incendie dans l'une de ses galeries (le block de stockage 15) en septembre 2002. A l'intérieur : 472 « big bags » contenant des pesticides et engrais agricoles qui exposent une centaine de salariés à des fumées toxiques contenant du « *dioxine, de l'acide chlorhydrique, de l'acide cyanhydrique, de l'acétaldéhyde, et du benzène* » selon les études réalisées pour le procès à la Cour d'appel de Colmar en 2009.

### **Lire aussi : Explosion à Beyrouth : les nitrates d'ammonium, l'un des dangers de l'agriculture industrielle**

Le feu aura été maîtrisé en trois jours, et les émanations toxiques évacuées au bout de seulement trois mois. Le PDG de l'époque, lui, a été condamné à quatre mois de prison avec sursis, et StocaMine à 50 000 euros d'amende. Cette sentence sonne le glas de l'entreprise : jamais rentable depuis sa création, elle ferme

définitivement en 2003, en laissant les déchets sur place à la charge de l'Etat et des collectivités locales.

La population, rudement éprouvée par l'accident, commence alors un long combat pour exiger le déstockage des déchets les plus dangereux du site, initialement présenté comme un projet « réversible » et temporaire. Il était prévu qu'y soient entassées 320 000 tonnes de déchets pour une durée maximale de trente ans. Entre 2015 et 2017, plus de 95% des déchets de mercure, parmi les plus polluants pour les eaux souterraines, sont déstockés.

Cette première opération ne se passe pas aussi bien que prévue : certains plafonds menacent de s'effondrer, extraire les bons colis impose de déplacer d'autres déchets dangereux, et les opérations sont limitées dans le temps en raison des fortes chaleurs à cette profondeur. Reste donc à trancher : quel est le plus dangereux ? laisser les déchets définitivement sous terre ou prendre le risque de les déstocker ?

En septembre 2018, un rapport parlementaire commandé par Nicolas Hulot et mené par les députés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Vincent Thiébaud, Bruno Fuchs et Raphaël Schellenberger, livre une conclusion sans appel : « *Les déchets doivent être extraits si cela est techniquement possible, afin de ne pas faire peser un risque grave sur l'environnement, mais également sur la population (...)* »

Même son de cloche venant d'une étude du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) qui avait « mis en évidence la faisabilité des opérations de déstockage ».



Manifestation de novembre 2019 – Crédit : Destocamine

## Un risque de pollution majeure pour plusieurs pays européens

A l'encontre de ces recommandations, le gouvernement français annonce début 2019, sous la figure de François De Rugy, vouloir enterrer définitivement les déchets en raison des contraintes techniques et financières. Face au tollé médiatique provoqué par la

nouvelle, et sous la pression des élus alsaciens, le gouvernement consent finalement à réaliser une autre étude complémentaire.

**Lundi 18 janvier, la ministre Barbara Pompili a finalement tranché après avoir visité le site début janvier : les déchets toxiques vont bel et bien être laissés sous terre, malgré les risques pour la nappe phréatique. Ils seront définitivement confinés d'ici 2024 pour un coût de 120 millions d'euros.**

*« La ministre est arrivée à la conclusion que les conditions au déstockage complémentaire, posées par la mission parlementaire de 2018, ne sont pas réunies. Les avantages potentiels d'un déstockage complémentaire des déchets ne sont pas démontrés et celui-ci présenterait des risques significatifs pour les travailleurs. »*

Cette décision a provoqué la colère des locaux et des parlementaires ayant travaillé sur le rapport en 2018, à l'image de Raphaël Schellenberger, député LR du Haut-Rhin et co-auteur du rapport : *« Je déplore cette décision qui piétine notre rapport parlementaire. Encore une fois, le cynisme a décidé. »*

*« Des bouchons de béton seront donc coulés pour tenter d'isoler de la nappe les déchets dont certains renferment du mercure, du chrome, du cadmium, de l'arsenic ou de l'amiante. Cette technique n'a fait ses preuves nulle part et ne bénéficie d'aucun retour*

*d'expérience. L'imprévisibilité aurait dû faire jouer pleinement le principe de précaution. Le risque d'une telle décision est d'exposer les générations à venir à des pollutions plus grandes encore et des conditions de traitement encore moins sûres. C'est se retrouver, demain, face à un nouveau scandale sanitaire parce que le court-terme aura à nouveau prévalu. » ont commenté les représentants d'EELV*

*« Les 327 forages de reconnaissance et les 24 puits de mine présentent des fuites qui vont inexorablement noyer les anciennes mines. Tous les experts prévoient que le site sera noyé. » alerte de son côté la Collectivité européenne d'Alsace, dans une motion adoptée le 15 janvier.*

Surtout, les champions du déstockage accusent le gouvernement d'octroyer un trop faible budget, 50 millions d'euros, pour permettre un plan de protection de la nappe d'Alsace sur les 5 prochaines années. Alors que Barbara Pompili s'était engagée auprès des élus alsaciens à mettre à disposition une somme équivalente au déstockage en cas d'enfouissement total des déchets : de 205 à 456 millions d'euros.

*« La Suisse a mis en place un programme de traitement des polluants, nous nous contentons*

*en France de les confiner, laissant à nos enfants ce cadeau empoisonné. Pour les Suisses, ces assainissements sont une priorité absolue car ils savent que les coûts d'une pollution sont bien plus importants. Ils connaissent bien le dossier de StocaMine qui met en péril la plus grande nappe phréatique d'Europe ! Lorsque la pollution se déclarera, les Alsaciens seront empoisonnés, mais aussi les Suisses et les Allemands. » a commenté Sabine Drexler, Sénatrice du Haut-Rhin (Grand Est), lors d'un débat avec la Ministre sur la pollution des sols en France*

Lire aussi : Une sénatrice lance l'alerte sur la pollution des sols en France et exige une loi pour mieux les protéger

**Fin 2018, le BRGM avait estimé qu'en cas de défaut du confinement des déchets, les risques sur la nappe phréatique étaient « limités » et n'apparaîtraient que dans « 600 ans à 1 000 ans ». L'avenir seul nous dira si cette politique court-termiste aura les conséquences écocidaires tant redoutées.**

crédit photo couv : momente